

**Décision n° 2025/75****Demande de subvention pour la
promotion touristique et outils
numériques de médiation touristiques
auprès du Département de la Seine-
Maritime - mise à jour des flux de
données touristiques**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 novembre 2016 relative à la compétence Promotion du tourisme et à la création de l'Office de Tourisme intercommunal,

Considérant que la communauté de communes des villes sœurs, dans le cadre de ses compétences, assure la promotion et l'animation touristique du territoire, en coordination avec les comités départementaux et régionaux du tourisme,

Considérant que la mise à jour des flux de données touristiques en version actualisée répond à la mission de promotion et développement de la notoriété de la Destination,

Considérant que le Département de la Seine-Maritime a mis en place une politique d'aide à la promotion touristique et outils numériques de médiation touristique,

DECIDE

Article 1er : De solliciter tous les financements possibles pour la mise à jour des flux de données touristiques en version actualisée, afin de continuer la diffusion d'informations sur les bornes interactives.

Article 2 : De signer tous actes, tous documents concourants à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en Sous-Préfecture
le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Fait à Eu, le 11 août 2025

Le président,

Eddie Facque

